

Mardi 23 juillet 2013

## Domaine de Viviers Montpellier Agglomération préserve l'environnement en soutenant l'agriculture



Montpellier Agglomération présente aujourd'hui les actions mises en œuvre au Domaine de Viviers à Jacou, avec l'appui de la SAFER, afin de préserver un site naturel exceptionnel, le faire revivre grâce à l'agriculture et créer de l'emploi. L'occasion également de démontrer par l'exemple l'élaboration, d'ici 2017, d'un plan territorial de gestion des espaces naturels et agricoles avec le concours, notamment, du nouvel observatoire de l'agriculture créé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Abandonné pendant de nombreuses années, ce poumon vert de l'Agglomération reprend progressivement vie.

## 1. Le Domaine de Viviers : pour allier agriculture, respect de l'environnement et tourisme

Le Domaine de Viviers, racheté par Montpellier Agglomération en 2010 d'éviter les conséquences de la pression foncière et sauvegarder ce patrimoine naturel exceptionnel aux portes de Montpellier, s'étend sur 190 hectares d'un seul tenant, soit 200 fois la place de la Comédie. Avec 110 ha dédiés à l'agriculture et le reste essentiellement couvert par des bois, la collectivité souhaite y réaliser, à terme, un véritable "agriparc", espace de nature géré en lisière d'urbanisation, ouvert à la balade et autres activités pédagogiques ou touristiques. Le bâti, réhabilité, pourrait devenir un lieu ouvert au public et accueillir des équipements en lien avec la vocation du site, tandis que les terrains concilieraient milieu naturel, loisirs et activités agricoles afin d'équilibrer les fonctions environnementale et écologique, sociale et économique.

### Les premières récoltes ont déjà porté leurs fruits

Privilégiant l'emploi et l'agriculture, Montpellier Agglomération a confié à la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), dès 2011, le soin de lui faire une proposition d'attribution des parcelles à vocation agricole du Domaine de Viviers. Suite à diverses phases d'étude et de prospective, les premières terres agricoles ont été remises en culture fin 2012 via un ensemble de baux longue durée (18 ans), ou de conventions de mise à disposition annuelles et renouvelables avec des agriculteurs :

- 8 viticulteurs : Jean-Louis Breton et fils ; Bertrand Moynier ; Christophe Razier ; Nicole Lançon ; Yves Euzet ; Hugues Parent, Philippe Tempier et Frédéric Moulin.
- 4 producteurs de céréales et de fourrage : Alexandre Meynier ; Rémi Vellas ; Jean-Baptiste Fleismann et Christophe Sabatier, qui réhabilite également une olivette de 2,4 hectares au cœur du Domaine,
- 3 maraîchers (producteurs de tomates, salades, aubergines, poivrons, courgettes, carottes, betterave, oignon, melons, concombre, menthe, persil, basilic,...) : Sébastien Delmas, Claude Maraval et Michel Dupuy,
- 1 héliiculteur (élevage d'escargots) : Laurent Puigségur,
- 1 coopérative agricole bio, TerraCoopa, pouvant accueillir 8 exploitants dans un dispositif collectif partagé en maraîchage, dont 5 sont déjà implantés : Christian Abbes, Cedric Noisette, Gilles Fourgous, Johan Crance et Kris French. 2 autres coopérateurs produisent du compost : Nicola Rapetti et Edouard Cuisinier. Philippe Favret met quant à lui à disposition des maraîchers son cheval de trait pour le travail du sol sur le Domaine.

Alors que les parcelles de vignes sont en cours de plantation, les premières récoltes de fruits et légumes ont eu lieu ce printemps.

### Le mas de Viviers : une propriété chargée d'histoire

C'est le père de David-Jules Pagézy, maire de Montpellier de 1852 à 1869 durant le second Empire, qui acheta le domaine ainsi que le Mas du Pont au Crès. La femme de son frère, le Général Pagézy, y a vécu jusqu'à ses 103 ans avant de s'éteindre en 2005. De nombreuses personnalités ont foulé son sol, telles Pasteur qui y fut hébergé pendant qu'il étudiait la crise du phylloxera.

## Une pépinière d'entreprises agricoles

Au nord du domaine, Montpellier Agglomération a alloué pour 18 ans 10 hectares irrigués à la coopérative agricole TerraCoopa, structure collective destinée à soutenir les porteurs de projets innovants ou atypiques en agriculture biologique. TerraCoopa met à la disposition de chacun des porteurs de projet un espace-test d'un hectare équipé (irrigation et tunnel de culture) pour y développer son activité. Le matériel agricole est mutualisé. Souvent freinés par l'acquisition de terrains pour démarrer leurs activités, ces nouveaux agriculteurs bénéficient ainsi de la mise à disposition, par Montpellier Agglomération, des terres sur le domaine de Viviers sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans. L'occasion pour ces jeunes entrepreneurs d'expérimenter sur place de nouvelles techniques de maraîchage. Épaulés par la coopérative d'activité TerraCoopa, 5 de ces agriculteurs de demain, installés fin 2012, **testent grandeur-nature la viabilité de leurs projets** dans l'agriculture biologique.

Une des forces de TerraCoopa est la **synergie entre les professionnels** qu'elle regroupe. Les nouveaux paysans ont déjà notamment œuvré pour la mise en place de l'irrigation parcellaire et pour l'amendement des sols grâce à un apport de compost. Ce dernier est produit sur un terrain du Domaine de Viviers par deux porteurs de projet membres de TerraCoopa qui commencent cette année à commercialiser cette matière organique bio auprès des particuliers. Ils recyclent des débris végétaux issus de la plate-forme de compostage de Montpellier Agglomération, à Grammont, qu'ils mélangent avec de la matière organique issue d'élevages Bio.

## Le concept d'Agriparc



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Montpellier Agglomération a introduit le concept d'inversion du regard sur les enjeux de planification urbaine : ne plus considérer les espaces naturels et agricoles comme la variable d'ajustement du développement urbain, mais bien au contraire comme l'armature fondatrice d'un véritable projet urbain d'agglomération.

Désormais, le SCoT doit également limiter, voire réduire, les impacts des opérations d'aménagement sur les milieux et les espèces fragiles.

## Le SCoT détermine des limites claires et durables à l'urbanisation

Cette visibilité à long terme sur la vocation des espaces crée les conditions d'un réinvestissement agricole ; elle permet de concevoir le développement d'une agriculture valorisant la proximité de la ville en prenant appui sur des circuits courts de distribution. Le SCoT propose également d'organiser et promouvoir les pratiques citadines qui font, de facto, des espaces agricoles périurbains de véritables parcours de loisirs et de découverte ; ces valeurs d'usage contribuant pleinement à la pérennité de ces sites.

**La combinaison de ces usages agricoles et citadins fonde le concept « d'agriparc ».** L'enjeu consiste alors à concevoir des limites d'urbanisation qui valorisent la relation ville-campagne et l'accès à la nature. L'objectif est également d'équilibrer les fonctions environnementale et écologique (gestion des milieux et des paysages, y compris par la chasse et l'élevage), sociale (accès au loisir) et économique (producteurs et consommateurs reliés en circuits courts).

La qualité de ces limites comme leur pérennité supposent qu'il y ait « projet » de part et d'autre. De la même façon que les projets urbains définissent les développements maîtrisés de la ville, il est nécessaire d'explorer de nouvelles formes de projets d'aménagement d'espaces agricoles.

**Tel est l'objet de l'éco-projet « Agriparc » qui constitue l'une des composantes essentielles de la démarche Agenda 21 de Montpellier Agglomération.**

## 2. Le Domaine de Viviers, site pilote du futur Plan territorial de gestion des espaces naturels et agricoles

Montpellier Agglomération a pour objectif de se doter, d'ici 3 à 5 ans, d'un Plan territorial de gestion des espaces naturels et agricoles. La création d'un observatoire de l'agriculture participe à ce Plan et figure d'ores et déjà dans la convention signée en mars dernier avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Son objectif est de révéler les secteurs stratégiques pour la collectivité en matière agricole, et de devenir le support des réflexions et des actions à venir.

### Quatre secteurs pilotes pour concrétiser le Plan de gestion des espaces naturels et agricoles

Ainsi, la première phase de l'élaboration du plan territorial de gestion des espaces naturels et agricoles débute par un état des lieux des potentialités agricoles et l'analyse fine des dynamiques de développement de projets agricoles sur quatre secteurs pilotes de l'agglomération. Deux des secteurs sont déjà identifiés comme agriparks dans l'agenda 21 de Montpellier Agglomération, l'un au nord-est avec **la haute vallée du Lez** (Prades, Montferrier et Clapiers) et le domaine du Viviers, l'autre au sud-ouest avec les prairies humides et les terres agricoles de **Lavérune** à proximité immédiate du parc du château. **Grabels** présente des enjeux spécifiques relatifs au devenir de ses espaces naturels et agricoles, alors qu'avec les grands projets **OZ et ODE Montpellier Nature Urbaine**, sur Montpellier, Lattes et Pérols, ce sont plus de 600 hectares qui seront réhabilités pour des lieux de vie innovants alliant la nature, l'humain et l'économie où l'armature des espaces agricoles et naturels sera un élément intangible durable.

Cette étude, portée collectivement par Montpellier Agglomération et les communes des secteurs pilotes, est éligible au dispositif du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), ayant vocation à soutenir les initiatives locales de développement agricole.

### Des objectifs précis et concrets

L'élaboration de ce Plan de gestion concerté et opérationnel des espaces naturels et agricoles a pour principaux objectifs de :

- dresser les lignes d'une véritable politique agricole concertée, plus durable et cohérente à l'échelle locale et territoriale,
- rendre compatibles et cohérentes la préservation des espaces naturels et agricoles et les perspectives de développement urbain,
- identifier, sur le plan quantitatif, qualitatif et cartographique, les composantes des territoires d'étude afin de disposer d'un diagnostic partagé,
- construire un plan de gestion et d'actions collectives déclinées par secteurs, et
- initier une politique de gestion active du foncier.



### 3. Pérenniser le rôle de l'agriculture sur le territoire : création d'un observatoire de l'agriculture

Avec son Schéma de Cohérence Territoriale, Montpellier Agglomération détermine des limites claires et durables à l'urbanisation, créant les conditions d'un réinvestissement agricole. Pour garantir le bon fonctionnement et le développement des exploitations existantes et favoriser l'installation de nouvelles exploitations, il s'agit également d'identifier les leviers d'une agriculture urbaine et périurbaine dynamique et économiquement viable. La Chambre d'Agriculture de l'Hérault accompagne ainsi Montpellier Agglomération pour intégrer les enjeux agricoles dans leurs aspects socioéconomiques et techniques à l'aménagement du territoire.

Un **observatoire de l'agriculture** a ainsi été présenté début 2013. Il a notamment pour objectifs :

- une meilleure connaissance des espaces de l'économie agricole locale,
- l'identification des principaux atouts et faiblesses du territoire,
- la mise en valeur des spécificités locales en termes de filières, savoir-faire, diversifications et potentialités,
- l'identification d'espaces en friches et/ou délaissés susceptibles d'être reconquis par l'agriculture.

#### L'agriculture locale : un enjeu essentiel pour l'économie et la viabilité du territoire

Malgré une baisse, depuis 2000, du nombre d'exploitations et de la surface agricole exploitée dans l'Agglomération de Montpellier, l'agriculture périurbaine reste un secteur dynamique et essentiel de l'économie locale qui emploie 850 salariés permanents. En s'associant à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Montpellier Agglomération entend **préserver et développer l'agriculture périurbaine de son territoire, en trouvant un équilibre cohérent et viable à long terme entre les 3 enjeux du secteur : économie, environnement et social.**

- Enjeu économique : favoriser le développement d'une agriculture de proximité permettant de créer un avantage compétitif pour les producteurs et de garantir une juste rémunération.
- Enjeu environnemental : promouvoir et maintenir la qualité paysagère des espaces agricoles, préserver la biodiversité et la qualité des nappes phréatiques et lutter contre le changement climatique en adaptant les pratiques culturales et les modes de distribution.
- Enjeu social : apporter une offre de produits locaux de qualité, accessibles à tous les citoyens et de rechercher la cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et urbains.

#### L'agriculture dans l'Agglomération de Montpellier : Les chiffres-clés

- **10 000** Ha, soit 22% du territoire administratif
- **640** exploitations, dont la moitié viticoles
- **850** salariés permanents en 2010 (1 500 en 2000)
- Une agriculture **péri-urbaine diversifiée** dans ses modes de production, de commercialisation (présence de circuits courts), et dans ses fonctions.

## 4. Montpellier Agglomération : un territoire durable pour demain

Consciente de l'importance de l'agriculture et des espaces naturels pour le développement durable de son territoire et de l'économie, Montpellier Agglomération intègre dans ses grands projets d'aménagement à venir, qui façonneront l'Agglomération de demain, les grands principes qu'elle a inscrit en amont dans les documents cadres de sa politique. Plus d'espaces de nature, une nouvelle conception de la ville et des échanges intra et inter-urbains... C'est un territoire plus respectueux de son environnement et de l'économie rurale qui s'annonce pour les 50 ans à venir.

### Des documents cadres pour orienter la politique de Montpellier Agglomération

Depuis sa création en 2001, Montpellier Agglomération inscrit les grandes orientations de son action dans les documents de planification d'aménagement du territoire. SCOT, Agenda 21, Plan Climat-Energie Territorial, stratégie économique... Ces programmes garantissent l'évolution durable du territoire, en permettant à l'ensemble des secteurs économiques et sociaux de prendre leur place dans l'espace commun.

En 2006, le **Schéma de Cohérence Territoriale de Montpellier Agglomération a été pionnier en déclarant les espaces naturels et agricoles comme l'armature fondatrice du projet urbain d'agglomération**, et non plus comme simples variables d'ajustement du développement urbain. Il permet ainsi d'organiser, au fil de son évolution, à l'horizon 2020 puis 2050, les conditions du développement durable de son territoire. En novembre 2011, Montpellier Agglomération a mis en place son **Agenda 21 dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial pour proposer un plan d'actions en faveur du développement durable à l'échelle locale**. Il s'articule autour de 4 éco-projets, dont notamment un guide méthodologique des agriparks, conciliant dynamisme économique, cohésion sociale et qualité environnementale.

Enfin, parce que le développement durable d'un territoire est aussi la garantie de sa viabilité y compris économique, Montpellier Agglomération inclut dans sa nouvelle stratégie de développement économique, lancée en octobre 2012 avec la marque *Montpellier Unlimited*, l'idée que le territoire devient le creuset des projets économiques, un espace collaboratif d'expérimentation.

### OZ et ODE Montpellier Nature Urbaine : Imaginer la ville de demain

Pour construire le territoire de demain, Montpellier Agglomération a lancé deux grands projets d'aménagement urbain, qui reprennent les grands principes de son SCOT et les objectifs de son Agenda 21 : OZ et ODE Montpellier Nature Urbaine sur 350 Ha et 250 Ha respectivement. Conçus avec de grands urbanistes, respectivement KCAP (Kees Christiaanse) avec Ilex et Bernard Reichen avec Alfred Peter, ces nouveaux projets urbains façonneront le territoire de l'Agglomération de Montpellier dans les 30 prochaines années. Espaces de nature préservés et connectés à l'espace urbain, nouvelles formes de commerces et mise en avant des circuits courts, desserte en transports en commun à l'échelle locale et internationale avec la nouvelle gare TGV, « living lab » permettant d'améliorer le confort de vie des habitants et usagers... Ces nouvelles formes d'urbanisation ont pour principe de faire vivre la ville de demain, plus respectueuse de l'environnement, locale, durable et équilibrée.

#### Le Domaine de Valédeau sur les traces de Viviers

Outre le domaine de Viviers, Montpellier Agglomération a acquis le domaine de Valédeau. Situées au nord du Domaine de Grammont, sur le territoire de la ville de Montpellier et d'une superficie totale de 10 hectares, les parcelles du domaine, propriété de Montpellier Agglomération, ont été plantées de vignes gérées pour son compte par des viticulteurs locaux via la SAFER. Ces vignes labellisées AOC ont été plantées en 2011 avec les cépages recommandés par l'appellation Grès de Montpellier : Syrah, Grenache, Mourvedre, Vermentino et Marsanne.